

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190913-0000020627-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2019

Réception par le Préfet : 17/09/2019

Publication : 20/09/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-8-11-3

Séance du vendredi 13 septembre
2019

STRATEGIE OR PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU PROJET INTERREG MISE EN PLACE D'UN SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL RHENAN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Action Transfrontalière, Européenne, Internationale et de la Promotion du Bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 3 mai 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement pluriannuelle pour un montant de 8 625 € pour le Secrétariat Permanent du Conseil Rhéna n sur la période 2019-2022,
- Approuve en conséquence la convention relative au projet INTERREG V Rhin Supérieur intitulé « Mise en place d'un secrétariat permanent du Conseil Rhéna n » pour la période 2019-2022 jointe en annexe de la présente délibération, autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer et à y apporter, le cas échéant, toutes les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires,
- Autorise le versement à l'Euro-Institut de KEHL, en tant qu'employeur du secrétaire du Conseil Rhéna n, de la subvention précitée du Département d'un montant de 8 625 € au titre des années 2019 à 2021 selon les modalités prévues dans la convention, soit 2 875 € par an de 2019 à 2021 (versement de 2 875 € effectué au 4^{ème} trimestre de chaque année en une seule fois).

Les crédits seront prélevés sur le programme F812, imputation 65-048-6562-2678-114 du Budget départemental 2019.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité